

FINANCES

Subvention exceptionnelle à l'association « Les Bergers en scène » pour l'entretien des locaux

EXPOSE DES MOTIFS

L'association « Les bergers en scène » a pour but de permettre aux enfants et aux jeunes de développer leurs savoirs par le biais de l'outil théâtral. Elle s'adresse en priorité aux enfants, aux jeunes et aux familles les plus modestes et assure une véritable mission d'éducation populaire. La contribution de cette association s'inscrit dans la politique de mixité sociale et de solidarité portée par la ville d'Ivry-sur-Seine.

A travers ses objets, l'association « Les Bergers en scène », est un partenaire privilégié de la Ville qui participe activement à une mission d'intérêt général, permettant ainsi la mixité sociale, la solidarité et l'épanouissement des enfants et des jeunes. Cet accompagnement se fait dans la durée et de façon globale.

Pour mener une politique ambitieuse, la commune d'Ivry-sur-Seine a fait le choix de soutenir les actions de solidarité, de partage, et d'entraide. Le rôle d'une municipalité solidaire est d'assurer à chacun sa place dans la ville et l'égal accès de tous les enfants à la culture. La commune s'attache à développer cette politique et à porter ses objectifs en construisant aussi avec le milieu associatif, notamment, qui par son activité contribue ainsi à valoriser la place de l'utilisateur au centre du dispositif.

La Ville met à disposition de l'association des locaux situés au 44, rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine, il s'agit de deux bâtiments d'une superficie totale de 324,40 m² dont l'entretien courant obligatoire et réglementé en raison des activités et de l'accueil du public, incombe à l'association.

En 2014, celle-ci a connu une hausse importante de fréquentation des publics accueillis. De fait, désireuse de ne pas refuser ces nouveaux arrivants et de ne pas remettre en cause la qualité des actions proposées, l'association se retrouve en difficulté financière.

Pour répondre aux besoins liés à cette situation et maintenir les locaux dans des conditions d'accueil réglementaires, l'association doit faire appel à un prestataire extérieur pour l'entretien. Cette charge n'étant pas prévu au budget, l'association ne peut seule, l'assumer. Elle sollicite la ville afin de l'aider à prendre en charge une partie de cette prestation à hauteur de 7 310 €.

Pour 2015, l'association recherchera avec les différents partenaires des solutions financières pérennes lui permettant de continuer ses actions auprès des bénéficiaires.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif 2014.

FINANCES

4) Subvention exceptionnelle à l'association « Les Bergers en scène » pour l'entretien des locaux

LE CONSEIL

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association « Les Bergers en scène » est active sur le territoire de la Commune et assure une véritable mission d'éducation populaire en s'adressant en priorité aux enfants, aux jeunes et aux familles les plus modestes et que les enfants et les jeunes peuvent ainsi développer leurs savoirs par le biais de l'outil théâtral,

considérant que l'association Les Bergers en scène a dû faire face dans l'urgence à de nouvelles dépenses, dans le cadre des actions qu'elle met en place en direction des publics enfance et jeunesse notamment sur l'entretien des locaux afin d'assurer aux enfants et aux jeunes des locaux propres et sains pour exercer leur activité,

considérant que la Ville souhaite apporter son soutien à l'association Les Bergers en Scène en lui accordant une subvention exceptionnelle de 7 310€,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 37 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention exceptionnelle de 7 310 € à l'association « Les Bergers en scène ».

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 DECEMBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 23 DECEMBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 19 DECEMBRE 2014